

FAQ

Q: Comment s'inscrire?

R: Vous pouvez vous procurer le formulaire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité dans la section urbanisme:

www.munlaquadeloupe.qc.ca

Le compléter et le remettre au secrétariat municipal, idéalement au moment de la demande de permis

Q: Quel est le délai et le mode de paiement des crédits de taxes?

R: Après l'expédition du certificat d'évaluation par la MRC, la municipalité va émettre un compte de taxes. Après l'acquiescement de toutes les redevances à la municipalité le crédit de taxes sera appliqué sur le compte de taxes à chaque année.



Q: Qui est admissible à ce programme?

R: Tout travaux résidentiels de construction, acquisition et /ou rénovation d'immeubles résidentiels âgés. (Selon les conditions d'admissibilité énumérées au règlement 459-2014.

Q: Quelle est la durée du programme?

R: Pour les demandes de permis émise en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Q: Qui autorise les demandes:

R: Le comité consultatif d'urbanisme en fait l'étude et achemine ses recommandations au conseil municipal pour approbation finale.



Programme de revitalisation 2014-2018

Règlement 459-2014

Ce programme vise à stimuler l'acquisition, la construction et la rénovation des immeubles.



Ce dépliant est un outil d'information et de sensibilisation.
En cas de conflit avec la formulation du règlement,
ce dernier aura préséance.

Résumé du programme

Travaux admissibles	Valeur minimale de travaux	Résidentiel	Année de taxation	Crédit de taxes foncières	
Nouvelle construction	1) Unifamiliale: 125,000 \$	Secteurs desservis	1 ^{ère} année	100%	
			2 ^e année	100%	
			3 ^e année	50%	
	2) 2 logements et plus: 200,000 \$	Nouvelles rues à desservir nécessitant l'implication financière municipale à 40%	1 ^{ère} année	100%	
			2 ^e année	50%	
			3 ^e année	25%	
	3) Condominium: 120,000 \$ par unité de logement	Zone agricole (secteurs non desservis)	1 ^{ère} année	40%	
			2 ^e année	35%	
			3 ^e année	25%	
	Acquisition	Immeuble construit avant 1975	Immeuble âgé	Droits de mutation	100%
	Rénovation Agrandissement	20,000\$ (Immeuble construit avant 1975)	Immeuble âgé	1 ^{ère} année	(De l'augmentation foncière) 100%
				2 ^e année	100%

Exemple 1

Construction neuve valeur de 125,000\$
(Secteur à desservir)

valeur foncière x taux taxe foncière

(125,000\$ x 1.40% x) % du programme

1^{ère} année: 1,750.00 \$

2^e année: 875.00 \$

3^e année: 437.50 \$

Exemple 2

Rénovation immeuble âgé
(Construction avant 1975)

Augmentation
valeur foncière

(25,000\$ x 1.40%)

X

taux de
taxe foncière

x

1.40%)

1^{ère} année: 350.00 \$

2^e année: 350.00 \$

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

matricule: _____

permis: _____

Âge de construction
inscrit au rôle d'évaluation: _____

Je désire déposer ma candidature au programme de revitalisation de la municipalité La Guadeloupe.

J'ai pris connaissance du règlement no 459-2014 et m'en déclare satisfait.

Catégorie: _____

Signature: _____

Date: _____